

Comptes communaux Faible excédent de charges en 2023

La Ville de Morges enregistre un excédent de charges de CHF 1.4 million dans ses comptes 2023. Les revenus d'impôt des personnes morales ont été significativement plus élevés que dans le budget. Les dépenses d'investissement se montent à CHF 26.8 millions, financées à moitié par l'emprunt.

L'excédent de charges de la Ville de Morges en 2023 s'élève à CHF 1.4 million. Bien que négatif, ce résultat est bien meilleur que ce que prévoyait le budget, à savoir un excédent de charges de CHF 10.3 millions. Ce grand écart s'explique en grande partie par des revenus d'impôt bien supérieurs aux attentes, atteignant au total CHF 87.0 millions en 2023 (CHF 70.8 millions budgétisés). C'est l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui explique en majeure partie ce bon résultat.

Corollaire de ces revenus fiscaux en hausse, la contribution de la Ville de Morges à la péréquation intercommunale a été revue elle aussi à la hausse. La Commune verse CHF 30.8 millions dans le pot commun, soit CHF 11.4 millions de plus que prévu dans le budget. Cela affecte significativement le résultat.

En 2023 encore, la Ville de Morges a prêté attention à ses dépenses. Les charges maîtrisables restent stables, à CHF 43.3 millions, en baisse de CHF 0.9 million par rapport au budget.

Un tiers des investissements annuels pour Chanel

Les investissements ont atteint CHF 26.8 millions, un niveau qui reste élevé depuis plusieurs années. Les 35% de ces dépenses d'investissements concernent la construction du nouveau Collège de Chanel, dont l'ouverture aux élèves et au personnel est prévue à la rentrée scolaire d'août 2024. Un dixième des investissements concerne le site de Beausobre. Le premier usage du droit de préemption par la Ville sur une parcelle fait aussi partie des investissements marquants de 2023 (CHF 3.5 millions). La marge d'autofinancement atteint CHF 12.1 millions, ce qui permet de couvrir 45 % des investissements. La dette nette s'élève à CHF 79.8 millions, soit CHF 8.2 millions de plus que l'année précédente.

L'accueil extrascolaire des enfants continue de subir une forte demande. Pour y répondre, la Ville de Morges a créé 57 places en accueil parascolaire. Tout en veillant à maintenir des prestations de qualité, une rigoureuse maîtrise des dépenses reste indispensable pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population morgienne.

La Municipalité

Morges, le 17 avril 2024

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC

M. David Guarna, municipal Finances, économie, informatique et population – tél. +41 78 623 56 05
Mme Aurélie Pflieger, cheffe Service des finances – tél. +41 21 804 96 22
